

CONCLUSIONS DE TRAMNON

Cette enquête d'utilité publique s'est déroulée d'une manière tout à fait anormale. Malgré un engagement du Chef de projet elle s'est déroulée en période de vacances : beaucoup de gens absents, périodes d'ouverture des mairies réduites ; en conséquence, beaucoup de Noiséens n'ont pas pu exprimer leur avis sur le projet et cela d'autant plus qu'il n'était pas possible de le faire sur internet comme cela a été prévu dans le cas de l'enquête relative au tram Antony-Clamart.

Plusieurs fois nous avons constaté un défaut de registre : des gens venus en mairie ont du repartir sans pouvoir exprimer leur avis (lundi 15 et 22 juillet matin et mardi 29 matin). Cela a notamment été la conséquence de la mise à disposition de registres de moins de 10 pages.

Les documents mis à disposition comportent de nombreuses lacunes : par exemple :

- Absence de solution de restitution de places de stationnement alors qu'il ressort de l'étude d'insertion que le nombre de voitures ne diminuera pas,
- Absence de solution pour le ramassage des ordures ménagères,
- Absence de solution pour la gestion du marché,
- Absence de solution satisfaisante pour accéder à la rue E Zola,
- Absence d'indication sur le financement du projet : qui payerait ?
- Données fausses (nombre de places de stationnement, nombre habitants emploi, calcul socio économique.....),
-
- **Et surtout absence de dossier sécurité alors même que de graves questions se posent quand à l'intervention des pompiers rue Jean Jaurès et que cette question avait été clairement mise en avant dans les conclusions de la concertation de 2008.**

Il est clair que si le projet était réalisé et que l'intervention des pompiers s'avérait difficile voire impossible en cas de sinistre la responsabilité des décideurs serait engagée et derniers pourraient être poursuivis.

Une grande majorité des avis exprimés montrent une forte opposition au passage rue Jean Jaurès

Les quelques avis favorables au projet fixent en général des conditions :

« Je suis pour ce projet MAIS sous les conditions suivantes : « J'exige ... :

- la piétonisation de la rue Jean-Jaurès,
- une voie unique,
- la réalisation d'un pôle gare,
- une alimentation électrique par le sol ou par batterie,
- le tracé d'une piste cyclable rue Jean-Jaurès,
- une indemnisation à niveau pour tous les commerçants lésés,
- un investissement massif de compensation dans le centre-ville de la part de la région,
- une réurbanisation du centre ville,

- le maintien du schéma de circulation actuel,
- le maintien complet de l'accès au marché,
- le maintien du nombre de places de stationnement.

On sait très bien que ces conditions sont , inenvisageables, infaisables ou bien tout simplement des voeux pieux.

.....

Il ressort de cela que très peu d'avis acceptent le projet présenté et quand on lit dans la résolution que le PS noiséen nous a envoyé :



**RESOLUTION SUR LE PROJET DE PROLONGEMENT
DU T 1 A NOISY-LE-SEC**

.....

La rue Jean Jaurès est par certains endroits trop étroite pour supporter le passage à deux voies du tramway tel qu'il arrive aujourd'hui à la gare. Le président du Conseil Régional, Jean-Paul HUCHON et le président du Conseil Général en fonction à l'époque, Claude BARTOLONE, l'ont personnellement constaté et reconnu lors de visites sur site effectuée à notre demande.

.....

on comprend mal cet entêtement des décideurs à vouloir nous imposer ce projet inacceptable, irréalisable, irresponsable et on voit mal comment un avis favorable pourrait être émis.

Une autre solution de tracé existe qui offre de nombreux avantages avec un minimum de nuisances et soutenue au-delà de Noisy.

La démonstration étant faite qu'un passage du tram rue Jean Jaurès est impossible, que le bon sens l'emporte enfin sur les enjeux politiques.

Daniel MONNOT

le 31 juillet 2013

Président de l'association Tramnon